



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance ordinaire, ce 26 août 2024, à la Salle du conseil, 258 rue Principale, à Saint-Alexis.

Présences :

Michel Ricard Maire  
Guylaine Perreault Conseillère poste no 1  
Catherine Venne Conseillère poste no 2  
Sébastien Ricard Conseiller poste no 3  
Myriam Arbour Conseillère poste no 4  
Chantal Robichaud Conseillère poste no 5  
Danny Quesnel Conseiller poste no 6

Chantal Duval, directrice générale et greffière-trésorière

Absence (s) :

#### 1. Ouverture et constat du quorum

Michel Ricard, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024.08.06

**Il est proposé par :** Catherine Venne  
**Et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3. Nouvelles alexinoises

Michel Ricard, maire, profite de la séance pour souligner les activités suivantes :

- Procéder au tirage dans le cadre du concours d'embellissement. Il y a tirage de 3 prix d'une valeur de 200 \$, 150 \$ et 100 \$.
- Souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les élèves et rappeler l'importance de débarquer les élèves au bon endroit, comme indiqué par l'École Notre-Dame, afin d'assurer la sécurité de tous.

#### 4. Adoption des procès-verbaux

##### 4.1 Séance ordinaire du 15 juillet 2024

2024.08.07

**Il est proposé par :** Danny Quesnel  
**Et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

2024.08.08

#### 4.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2024

Il est proposé par : Guylaine Perreault  
Et résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024.08.09

#### 4.3 Séance extraordinaire du 12 août 2024

Il est proposé par : Chantal Robichaud  
Et résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2024, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Période de questions

Des citoyens posent des questions, le maire y répond.

#### 6. Urbanisme

2024.08.10

#### 6.1 Gratuité des permis de rénovation de sous-sol en cas d'infiltration d'eau

**ATTENDU QUE** certains citoyens de la Municipalité de Saint-Alexis doivent procéder à des rénovations de leur sous-sol à la suite des pluies du 9 août causées par la tempête Debby.

Il est proposé par : Chantal Robichaud  
Et résolu :

**D'OFFRIR** gratuitement les permis de rénovation de sous-sol pour des travaux nécessaires à la suite d'une infiltration d'eau due aux pluies du 9 août 2024.

**QUE** cette gratuité soit offerte du 9 août au 9 octobre 2024 inclusivement.

**DE CRÉDITER** un montant de 15 \$ au matricule 9092-87-2801 pour un permis de rénovation de sous-sol payé entre le 9 août et le 26 août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7. Ressources humaines

#### 8. Loisirs



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

### 9. Communications

#### 9.1 Politique Nétiquette pour la Municipalité de Saint-Alexis et la Bibliothèque Diane-Lavallée

2024.08.11

**ATTENDU QU'**une Politique Nétiquette serait un bon outil pour la gestion des commentaires sur les réseaux sociaux de la Municipalité et de la Bibliothèque.

**ATTENDU QU'**il est important de laisser la possibilité aux gens de s'exprimer librement sur les réseaux sociaux de la Municipalité et de la Bibliothèque, mais d'assurer un respect envers les élus, les employés et les citoyens.

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose un modèle de Nétiquette pour le milieu municipal.

**Il est proposé par :** Myriam Arbour

**Et résolu :**

**D'ADOPTER** la Politique Nétiquette de la Municipalité de Saint-Alexis et de la Bibliothèque Diane-Lavallée proposée en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10. Bibliothèque

#### 10.1 Proclamation des Journées de la culture

2024.08.12

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Alexis et de la qualité de vie de ses citoyens.

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexis a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

**Il est proposé par :** Catherine Venne

**Et résolu :**

**DE PROCLAMER**, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Municipalité porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

11. Sécurité publique

12. Travaux publics

12.1 **Déneigement et épandage d'abrasifs des édifices municipaux et ses installations pour la saison 2024-2025 renouvelable pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027 - Appel d'offres numéro 2024-04 - Octroi du contrat**

2024.08.13

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait des démarches auprès de trois entreprises et reçu deux soumissions pour le déneigement et épandage d'abrasifs des édifices municipaux et ses installations pour la saison 2024-2025 renouvelable pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont les suivantes :

- Excavation Thériault Inc. 21 511,82 \$ taxes incluses
- Excavation Maxime Légaré Inc. 24 144,75 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** les deux soumissions sont conformes.

**Il est proposé par :** Sébastien Ricard

**Et résolu :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Excavation Thériault Inc., selon la soumission reçue.

**AUTORISER** le paiement du contrat en deux versements, soit 50 % en décembre 2024 et 50 % en mars 2025, sur présentation de factures, et autoriser les paiements aux mêmes mois pour les deux années suivantes si le contrat est renouvelé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 **Sciage du trottoir au 215 rue Principale pour une entrée charretière - Remboursement de somme perçue en trop**

2024.08.14

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté la résolution 2024.03.09 lors de la séance ordinaire du 18 mars 2024 afin d'autoriser le sciage du trottoir pour une nouvelle entrée charretière au 215 rue Principale.

**ATTENDU QUE** M. Gabriel Boucher, co-proprétaire du 215 rue Principale, a payé la somme de 1 395 \$ à la Municipalité et que les travaux ont été réalisés.

**ATTENDU QUE** le bouchardage n'a pas été fait, et que le montant de la facture s'élève à 825,70 \$ taxes incluses.

**ATTENDU QU'**en appliquant des frais d'administration de 15 %, le coût réel s'élève à 950 \$.

**Il est proposé par :** Danny Quesnel

**Et résolu :**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'AUTORISER** le paiement d'un montant de 445 \$ à M. Gabriel Boucher afin de rembourser la somme payée en trop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13. Environnement

### 14. Projets

### 15. Administration

#### 15.1 Disposition de matériel informatique désuet

2024.08.15

**ATTENDU QU'**un appareil informatique a été changé, soit l'ordinateur de la comptabilité.

**ATTENDU QU'**un autre appareil informatique est sur le point d'être changé, soit le iPad du conseiller au siège numéro 3.

**Il est proposé par :** Chantal Robichaud

**Et résolu :**

**DE DISPOSER** de l'ancien ordinateur de la comptabilité et du iPad du conseiller au siège numéro 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15.2 Réfrigérateur pour la nouvelle salle de réunion à l'Hôtel de ville

2024.08.16

**Il est proposé par :** Guylaine Perreault

**Et résolu :**

**D'AUTORISER** une dépense d'environ 1 200 \$ pour l'achat d'un réfrigérateur pour l'Hôtel de ville.

**DE FINANCER** cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16. Règlements

#### 16.1 Règlement 2024-115 modifiant le règlement 2015-021 établissant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité– Avis de motion

2024.08.17

Myriam Arbour, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-115 modifiant le règlement 2015-021 établissant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

**16.2 Règlement 2024-116 concernant la répartition du coût des ponceaux dans le cadre de la réfection de la route de la Beurrerie et du chemin du Ruisseau St-Georges Sud– Avis de motion**

2024.08.18

Sébastien Ricard, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-116 concernant la répartition du coût des ponceaux dans le cadre de la réfection de la route de la Beurrerie et du chemin du Ruisseau St-Georges Sud.

**17. Finances**

**17.1 Audit des états financiers au 31 décembre 2024 et de la TECQ 2019-2023**

2024.08.19

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une offre de services à la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc. pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2024 et du programme TECQ 2019-2023.

**ATTENDU QUE** la firme a déposé une offre de services en date du 18 juillet 2024 au montant de 15 950 \$ plus taxes pour l'audit annuel et de 4 750 \$ à 6 000 \$ plus taxes pour l'audit du programme TECQ 2019-2023.

**Il est proposé par :** Myriam Arbour

**Et résolu :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'OCTROYER** le mandat à la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc. selon l'offre de services reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17.2 Approbation des comptes à payer**

2024.08.20

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer en date du 26 août 2024.

**Il est proposé par :** Chantal Robichaud

**Et résolu :**

**D'APPROUVER** la liste déposée en annexe au présent procès-verbal et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 278 841,83 \$.

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

2024.08.21

### 17.3 Autorisation de paiements

Il est proposé par : Sébastien Ricard  
Et résolu :

**D'AUTORISER** les paiements suivants :

- Gbi, facture no 00034030, pour soutien technique en ingénierie, 6 890,15 \$ taxes incluses
- Excavation Jérémy Forest Inc, facture no 24-055, certificat de paiement numéro 2 du projet de Remplacement des vannes du réseau de distribution d'eau potable, 78 02,00 \$ taxes incluses
- Environnement Terra Vestra Inc., facture no 1025, certificat de paiement numéro 1 du projet de Pompage et déshydratation des boues des étangs #1 et #2, 126 063,10 \$ taxes incluses
- MRC de Montcalm, 800 \$ pour 4 billets au souper du Casino (200 \$ chaque), un événement caritatif au profit du Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière
- Sinfonia de Lanaudière, 525 \$ pour 3 billets au 15e Grand Souper-Concert (175 \$ chaque)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 18. Période de questions

Des citoyens posent des questions, le maire y répond.

2024.08.22

### 19. Levée de la séance

Il est proposé par : Chantal Robichaud  
Et résolu :

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Michel Ricard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Duval  
Directrice générale et greffière-trésorière

*« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
Michel Ricard  
Maire